

Date d'affichage : 18/04/2019

**COMMISSION DES JEUNES SECTION FER
REUNION TELEPHONIQUE DU 15/04/2019**

Présents : MM. C. FOURNIER, D. DESFACHELLES, D. DENIS, P. LAVIGNON

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

+15 jours :

Challenge U13D3D-55973.1. LA CAPELLE/OSTROHOVE. Forfait de La Capelle. Homologué : LA CAPELLE 0 - OSTROHOVE 3 par forfait. Amende 23€ à La Capelle.

Challenge U13D4D-56031.1. WIMILLE/EQUIHEN B. Forfait de Wimille. Homologué : WIMILLE 0 – EQUIHEN B 3 par forfait. Amende 23€ à Wimille.

Challenge U11D1A-56044.1. GROUP.LYSAAFooter/ST OMER US. Forfait de Group.Lysaafoot. Homologué : GROUP.LYSAAFooter 0 – ST OMER US 3 par forfait. Amende 23€ à Group.Lysaafoot.

Challenge U11D1A-56047.1. ARQUES ES/BLERIOT B. Forfait de Arques ES. Homologué : ARQUES ES 0 – BLERIOT B 3 par forfait. Amende 23€ à Arques ES.

Challenge U11D2A-56075.1. COQUELLES B/AUDRUICQ. Forfait de Coquelles B. Homologué : COQUELLES B 0 - AUDRUICQ 3 par forfait. Amende 23€ à Coquelles.

Challenge U11D2C-56095.1. LICQUES/ENQUIN LES MINES. Forfait de Licques. Homologué : LICQUES 0 – ENQUIN LES MINES 3 par forfait. Amende 23€ à Licques.

Challenge U11D2D-56107.1. HESDIN OL/CREQUY PLANQUETTE. Forfait de Hesdin Ol. Homologué : HESDIN OL 0 – CREQUY PLANQUETTE 3 par forfait. Amende 23€ à Hesdin Ol.

Challenge U11D2D-56108.1. FRUGES/GROUP.SPORTING CLUB. Forfait de Fruges. Homologué : FRUGES 0 – GROUP.SPORTING CLUB 3 par forfait. Amende 23€ à Fruges.

Challenge U11D2E-56117.1. LA CAPELLE/ST MARTIN BOULOGNE. Forfait de La Capelle. Homologué : LA CAPELLE 0 – ST MARTIN BOULOGNE 3 par forfait. Amende 23€ à La Capelle.

Challenge U11D3C- 55801.1 ST MARTIN AU LAERT/GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE. Forfait de Saint Martin au Laert. Homologué : ST MARTIN AU LAERT 0 – GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE 3 par forfait. Amende 23€ à Saint Martin à Laërt.

Journées du 6 au 09/03/2019

Challenge U13D2A-55878.1 BOULOGNE USCO B/CALAIS HAUTS DE France. Non envoi de la feuille de match par Boulogne USCO ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Homologué : BOULOGNE USCO B 0 – CALAIS HAUTS DE FRANCE 3 par pénalité. Amende 20€ à Boulogne USCO.

Challenge U13D2B-55891.1 BLENDECQUES/GROUP.LYSAAFooter B. Non envoi de la feuille de match par Blendecques ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Homologué : BLENDECQUES 0 – GROUP.LYSAAFooter B 3 par pénalité. Amende 20€ à Blendecques.

Challenge U13D2B-55892.1 ST OMER US C/EPERLECQUES. Forfait de Eperlecques. Homologué : ST OMER US C 3 – EPERLECQUES 0 par forfait. Amende 23€ à Eperlecques.

Challenge U13D3D-55972.1 BOULOGNE USCO D/DESVRES B. Forfait de Desvres B. Homologué : BOULOGNE USCO D 3 – DESVRES B 0 par forfait. Amende 23€ à Desvres.

Challenge U11D2B-56087.1 BLENDECQUES/GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE. Non envoi de la feuille de match par Blendecques ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Homologué : BLENDECQUES 0 – GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE 3 par pénalité. Amende 20€ à Blendecques.

Challenge U11D2F-56129.1 AMBLETEUSE/ST LEONARD. Forfait de Ambleteuse. Homologué : AMBLETEUSE 0 – ST LEONARD 3 par forfait. Amende 23€ à Ambleteuse.

Journée du 13/03/2019

Challenge U13D1A-55851.1 ST OMER US C/CALAIS HAUTS DE France. Forfait de Calais Hauts de France. Homologué : ST OMER US C 3 – CALAIS HAUTS DE FRANCE 0 par forfait. Amende 23€ à Calais Hauts de France.

Challenge U13D1A-55850.1 BOULOGNE USCO/LE PORTEL STADE. Non envoi de la feuille de match par Boulogne USCO ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Homologué : BOULOGNE USCO 0 - LE PORTEL STADE 3 par pénalité. Amende 20€ à Boulogne USCO.

Journées du 3 au 06/04/2019

Challenge U13D3B-55935.1. WATTEN/ST QUENTIN THEROUANNE. Forfait de St Quentin Théroüanne. Homologué : WATTEN 3 – ST QUENTIN THEROUANNE 0 par forfait. Amende 23€ à ST Quentin/Théroüanne.

Challenge U13D3B-55944.1. ENQUIN LES MINES/ST QUENTIN THEROUANNE. Forfait de St Quentin Théroüanne. Homologué : ENQUIN LES MINES 3 – ST QUENTIN THEROUANNE 0 par forfait. Amende 23€ à ST Quentin/Théroüanne.

Challenge U13D3E- 55980.1 Homologué : RINXENT 1 – BOULOGNE ESL 4.

Challenge U11D2B 56076.1 GROUP.LYSAAFOOT B/TATINGHEM. Forfait de Tatinghem. Homologué : GROUP.LYSAAFOOT B 3 – TATINGHEM 0 par forfait. Amende 23€ à Tatinghem.

Challenge U11D3C- 55785.1 GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE B/ST OMER ESSOR. Forfait de Group.Quiestède Roquetoire. Homologué : GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE B 0 – ST OMER ESSOR 3 par forfait. Amende 23€ à Group.Quiestède Roquetoire.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : C. FOURNIER